

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
LE 23 NOVEMBRE 2021 À 18 H 35**

AVIS DE CONVOCATION

Le 19 novembre 2021

Prenez avis qu'à la demande de la mairesse de l'arrondissement, une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement est convoquée **le mardi 23 novembre à 18 h 35, à la Salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage, à Montréal.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises au conseil lors de cette séance.

(s) Lyne Deslauriers

La secrétaire d'arrondissement

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 23 novembre 2021
à 18 h 35**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Autre sujet

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Présenter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 et le programme décennal d'immobilisations pour les années 2022 à 2031

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions du public

10.05 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1211803003

Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2022.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1214575001

Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2022 à 2031, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1211803003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint- Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2022.

Il est recommandé :
d'adopter et de soumettre, au comité exécutif, les prévisions budgétaires soumises à
l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de
la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2022.

Signé par Annette DUPRÉ Le 2021-11-08 15:19

Signataire :

Annette DUPRÉ

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs
et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1211803003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a reçu du Service des finances de la Ville de Montréal sa dotation pour l'exercice financier 2022. Les principaux éléments mis en place par la Ville pour constituer le budget 2022 sont :

- Indexation de 1% des transferts de 2021;
- Mise à jour des paramètres de la réforme du financement des arrondissements;
- Possibilité d'augmenter le transfert alloué par un montant équivalent à une marge de manoeuvre des revenus réels de permis de construction / modification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 140254 - 5 octobre 2020 - GDD1201700002 - Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2021.

DESCRIPTION

Le budget de l'arrondissement est planifié et soumis pour adoption au conseil d'arrondissement à chaque année. Il est ensuite déposé au comité exécutif pour être inclus au budget de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Comme prévu au calendrier de la Ville centre, le conseil d'arrondissement doit adopter ses prévisions budgétaires, les transmettre au comité exécutif pour approbation et les faire adopter par le conseil municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement a reçu une dotation de la Ville-centre pour ses dépenses de fonctionnement de 48 757 400 \$. À ce transfert s'ajoutent les revenus de taxation locale de 8 408 900 \$ afin de maintenir le niveau de service actuel. Les revenus locaux s'élevant à 3 723 700 \$ ont été indexés par rapport à ceux de l'année précédente. Un montant de transfert de 400 000 \$ pour des revenus de permis de construction et de modification a été ajouté à la dotation budgétaire. De plus, l'arrondissement a affecté un montant de 379 100 \$ de ses surplus afin de lui permettre de rencontrer ses obligations. Le budget de dépenses s'élèvera à 61 669 100 \$ pour l'exercice financier 2022.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté à la pièce jointe, l'adoption des prévisions budgétaires 2022 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : il fournit les moyens à l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension d'offrir des activités et un milieu de vie sécuritaire et de qualité aux citoyens et une réponse de proximité à leurs besoins. Exemples : pour qu'ils se munissent d'un permis ou d'un certificat d'occupation dont ils ont besoin ou pour qu'ils puissent inscrire un adulte aux activités des centres communautaires offerts en régie ou encore pour qu'ils puissent louer un gymnase pour y tenir une compétition de niveau provincial ou pour tenir une école de printemps de hockey dans un aréna.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt pour approbation au CE: 8 décembre 2021
Adoption au CM spécial du budget: 19 janvier 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - ressources financières et
matérielles

Tél : 514 209-9694
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-10-13

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - Ressources financières et
matérielles

Tél : 514 209-9694
Télécop. :

Dossier # : 1211803003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2022.



gdd_grille_analyse_montreal_2030_Prévisions budgétaires 2022.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - ressources financières et matérielles

Tél : 514 209-9694
Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1211803003

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2022.

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Le dossier sur l'adoption des prévisions budgétaires 2022 contribue à la priorité suivante :</i> <i>Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, aux citoyens de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>Le dossier sur l'adoption des prévisions budgétaires 2022 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant :</i> Il fournit les moyens à l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension d'offrir des activités et un milieu de vie sécuritaire et de qualité aux citoyens et une réponse de proximité à leurs besoins. Exemples : pour qu'ils se munissent d'un permis ou d'un certificat d'occupation dont ils ont besoin ou pour qu'ils puissent inscrire un adulte aux activités des centres communautaires offerts en régie ou encore pour qu'ils puissent louer un gymnase pour y tenir une compétition de niveau provincial ou pour tenir une école de printemps de hockey dans un aréna.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion 	X		
<p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale 	X		
<p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1214575001

Unité administrative responsable : Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division des
ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver la liste des projets qui constituent le programme
décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray -
Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2022 à 2031,
adopter ce dernier et approuver la transmission au comité
exécutif de la Ville de Montréal.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

- d'approuver la liste des projets qui constitue le Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de même que les montants d'investissements prévus pour ces projets de 2022 à 2031 et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal;
- d'approuver la planification budgétaire pour les années 2022 à 2031 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension totalisant des dépenses nettes de 69 810 000 \$ pour les dix prochaines années ou de 6 981 000 \$ par année.

Signé par Annette DUPRÉ **Le** 2021-11-08 15:16

Signataire : Annette DUPRÉ

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs
et du greffe

IDENTIFICATION **Dossier # :1214575001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2022 à 2031, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption de l'enveloppe budgétaire du Programme Décennal d'Immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Pour ce faire, l'Administration municipale a fixé l'enveloppe globale nette des dépenses d'investissements de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à 69 811 000 \$ pour les dix prochaines années ou à 6 981 000 \$ par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 14 0255 - Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2021 à 2030, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La planification pour les dix années soit de 2022 à 2031 et la projection détaillée des programmes de protection des bâtiments, de réaménagement des parcs, du programme de réfection routière et du programme de réfection routière - Travaux publics se trouvent dans la rubrique "Pièces jointes" du sommaire décisionnel. Les montants indiqués représentent les dépenses nettes de l'arrondissement pour les dix années.

La programmation 2022 retenue comprend des investissements de l'ordre de 6 981 000 \$ qui se répartissent ainsi:

- Programme de protection des bâtiments: 2 956 000 \$
- Programme de réaménagement des parcs: 1 225 000 \$
- Programme de réfection routière (travaux réalisés à l'interne) incluant l'aménagement de ruelles vertes: 450 000 \$
- Programme de réfection routière: 2 350 000 \$

JUSTIFICATION

L'approbation de cette liste est nécessaire à la poursuite des projets déjà amorcés et à la réalisation de nouveaux projets. La sélection des projets a été faite en tenant compte des priorités du conseil d'arrondissement. Le conseil a l'obligation de se conformer à la demande du comité exécutif et d'adopter le PDI 2022 - 2031.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

« Tel que présenté à la pièce jointe, le Programme décennal d'immobilisations 2022 à 2031 contribue à l'atteinte des priorités 2, 9 et 19 de Montréal 2030 par les résultats attendus suivants :

Priorité 2 : il permettra d'enraciner la nature dans l'arrondissement notamment en augmentant l'indice de la canopée dans les parcs ou par l'aménagement de ruelles vertes.
Priorité 9 : il contribuera à consolider le tissu social dans les quartiers de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension par l'aménagement de ruelles vertes qui favorise la socialisation ainsi que le sentiment de sécurité et d'appartenance.
Priorité 19 : il permettra un milieu de vie de qualité pour les citoyens de l'arrondissement par la réalisation de travaux prioritaires d'aménagement, de réaménagement, de drainage, de plantations dans les parcs, par les travaux sur la mise aux normes des bâtiments (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.) ainsi que par les travaux dans les rues visant la sécurité et la mobilité des citoyens de l'arrondissement . »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt pour approbation au CE des budgets des arrondissements: 8 décembre 2021
Dépôt pour adoption au CM spécial du budget (volet municipal): Date à confirmer
Adoption du budget PDI par le conseil municipal: 19 janvier 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale COLLARD
conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

Tél : 514-872-8459
Télécop. : 514-868-4066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-10-13

Sylvain DANSEREAU
Chef de division - Ressources financières et
matérielles

Tél : 514 868-4062
Télécop. : 514-868-4066

Dossier # : 1214575001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Objet :	Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2022 à 2031, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.



1214575001 - Grille Montréal 2030 - Approuver le budget PDI 2022-2031.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale COLLARD
conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

Tél : 514-872-8459
Télécop. : 514-868-4066

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1214575001

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2022 à 2031, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Le dossier sur le Programme décennal d'immobilisations 2022 à 2031 contribue aux priorités suivantes :</i> <i>Priorité 2 : Enraciner la nature et ville notamment en mettant les espaces verts au cœur de la prise de décision.</i> <i>Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services.</i> <i>Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>Le dossier sur le Programme décennal d'immobilisations 2022 à 2031 contribue à l'atteinte des priorités 2, 9 et 19 de Montréal 2030 par les résultats attendus suivants :</i> <i>Priorité 2 : il permettra d'enraciner la nature dans l'arrondissement notamment en augmentant l'indice de la canopée dans les parcs ou par</i>			

l'aménagement de ruelles vertes.

Priorité 9 : il contribuera à consolider le tissu social dans les quartiers de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension par l'aménagement de ruelles vertes qui favorise la socialisation ainsi que le sentiment de sécurité et d'appartenance.

Priorité 19 : il permettra un milieu de vie de qualité pour les citoyens de l'arrondissement par la réalisation de travaux prioritaires d'aménagement, de réaménagement, de drainage, de plantations dans les parcs, par les travaux sur la mise aux normes des bâtiments (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.) ainsi que par les travaux dans les rues visant la sécurité et la mobilité des citoyens de l'arrondissement . »

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion 			X
<p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale 			X
<p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle